

COMME L'ENSEMBLE DES ACQUIS SOCIAUX LE DROIT À CONGÉ BONIFIÉ N'EST PAS UN PRIVILÈGE

PÉTITION

Les attaques contre le congé bonifié accordé aux fonctionnaires originaires des départements d'Outre-mer s'amplifient dans toute la fonction publique.

Celles-ci sont de nature diverses : prise en charge des transports, raison de services, lieu de résidence...

La remise en cause des droits des fonctionnaires est la conséquence des politiques de restrictions budgétaires et de suppression d'emplois publics, imposées aux services publics et réaffirmées aujourd'hui par le « pacte de responsabilité » du Premier ministre. Opposant les salariés entre eux, considérant ces acquis sociaux comme des privilèges, le gouvernement s'appuie sur les administrations pour écarter de leurs droits statutaires de très nombreux agents originaires de l'Outre-mer.

- Parce que nous refusons que nos droits soient sacrifiés sur l'autel de l'austérité,
- Parce que ces droits ont été légitimement acquis par la lutte,
- Parce que ces droits doivent être garantis sans aucune discrimination à l'ensemble des agents originaires de l'Outre-mer,

AVEC LA CGT, NOUS EXIGEONS L'APPLICATION DU DROIT À CONGÉ BONIFIÉ PAR :

- ✓ L'harmonisation des DROITS par la rédaction d'un seul texte, non interprétable, commun aux trois versants de la Fonction publique (État, territoriale et hospitalière)
- ✓ L'abrogation de la notion de résidence habituelle
- ✓ L'octroi du congé bonifié à partir de deux critères dans un faisceau d'indices (lieu de résidence et/ou liens familiaux dans le département ultra-marin d'origine)
- ✓ Une augmentation de l'indice médian de prise en charge du conjoint de l'indice 340 à 530

Nom	Prénom	Grade	Service	Signature



RETOURNER À :

FÉDÉRATION SANTÉ ACTION SOCIALE >>> Case 538 • 263 rue de Paris • 93 515 Montreuil CEDEX <<< mail : revendic@sante.cgt.fr
FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CGT >>> Case 547 • 263 rue de Paris • 93 515 Montreuil CEDEX <<< mail : fdsp@cgt.fr
UGFF CGT >>> case 542 • 263 rue de Paris • 93514 Montreuil CEDEX <<< mail : ugff@cgt.fr

